



Circulaire 6969

du 04/02/2019

WBE – Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres du personnel ouvrier – Changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 04/02/2019 au 28/02/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Changement d'affectation personnel ouvrier
-----------------------	--

Mots-clés	Personnel ouvrier - changement d'affectation
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
		Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	
	Secondaire spécialisé	
	Promotion sociale secondaire	Homes d'accueil permanent
	Promotion sociale secondaire en alternance	Internats primaire ordinaire
Promotion sociale supérieur	Internats secondaire ordinaire	
Promotion sociale secondaire spécialisé	Internats prim. ou sec. spécialisé	
	Internats supérieur	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement - Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Monsieur Jacques LEFEBVRE - Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Les agents de la Direction de la carrière	Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.	02/413.20.29 recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : WBE – Personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres du personnel ouvrier – Changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone

La présente circulaire concerne les membres du personnel ouvrier visés par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, gens de métier et de service des établissements d’enseignement organisé par la Communauté française, nommés à titre définitif et titulaires d’une fonction de recrutement **à horaire complet** (article 210) ou d’une fonction de promotion (article 225), qui souhaitent obtenir un changement d’affectation soit, dans un emploi vacant d’un autre établissement de la zone, soit, dans un emploi vacant dans un établissement d’une autre zone.

Toute information complémentaire relative au changement d’affectation peut être obtenue via la consultation du site internet WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT : [WBE](#) (cliquez sur sélectionner une page – changement d’affectation PO)

Il est à noter que la condition du changement d’affectation **uniquement vers un établissement appartenant au même groupe est supprimée**.

Les titulaires d’une fonction de sélection peuvent également solliciter un changement d’affectation mais **uniquement** dans la fonction de recrutement correspondant à leur fonction de nomination (le tableau de correspondance est repris sur le site www.wallonie-bruxelles-enseignement.be. (Article 341 du décret du 12 mai 2004 précité).

Ex : un 1^{er} préparateur peut obtenir un changement d’affectation dans la fonction de préparateur

Dans l’hypothèse d’une renonciation à l’octroi d’un changement d’affectation, le membre du personnel doit envoyer sa demande à l’adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l’enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 2G53
PO 2019- Changement d’affectation
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

J’attire particulièrement l’attention sur ce que l’annulation de l’octroi d’un changement d’affectation est une mesure tout à fait exceptionnelle et **ne sera pas automatiquement accordée**.

En effet, la demande de renonciation devra être motivée par des circonstances exceptionnelles et être introduite au plus tard dans les 15 jours de la notification de la décision favorable.

Les différents établissements sont répartis dans 10 zones. Les différentes zones ainsi que les différentes communes qui les composent sont énumérées à l’annexe 1. De même, l’annexe 2 liste les différents établissements de ces dix zones dans lesquels il existe des emplois vacants.

A. Procédure

1. Introduction de la demande

Le changement d’affectation n’est possible qu’à partir d’une fonction à prestations complètes vers la même fonction à prestations complètes.

Ex : un cuisinier ne pourra obtenir un changement d’affectation que dans un emploi de cuisinier.

Le membre du personnel ouvrier qui désire obtenir un changement d’affectation introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, auprès de l’administration.

Vous trouverez, en annexe, le formulaire de demande de changement d'affectation. Ce formulaire doit être envoyé, par pli recommandé, **pour le 28 février 2019 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 2G53
PO 2019- Changement d'affectation
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

A ce formulaire doivent être également joints les documents repris à l'annexe 2. Le membre du personnel cochera les établissements dans lesquels il sollicite son changement d'affectation. Il indiquera l'ordre de préférence des établissements choisis

Le statut prévoit que la demande de changement d'affectation doit, en plus, être envoyée en copie au président de la Commission zonale ou de la Commission interzonale compétente. Dans un souci de simplification administrative, l'administration prendra en charge l'envoi d'une copie de chaque demande accompagnée des documents annexes au président de la Commission zonale concerné s'il s'agit d'une demande de changement d'affectation au sein de la même zone ou au président de la Commission interzonale lorsque la demande porte sur un changement d'affectation interzonal.

Dans la mesure du possible, la demande de changement d'affectation sera également envoyée par courriel à l'adresse suivante : muriel.szabo@cfwb.be

2. Traitement des demandes

Ces demandes sont soumises pour avis à la Commission zonale concernée ou à la Commission interzonale compétente et transmises pour décision à la Ministre compétente en la matière.

B. Effets de la décision

La décision de Madame la Ministre portant changement d'affectation produit ses effets

- Pour les fonctions de recrutement : le 1er juillet suivant ladite décision.
- Pour les fonctions de promotion : le 1er juillet suivant ladite décision.

Toute information complémentaire relative au changement d'affectation peut être obtenue via la consultation du site internet WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT : [WBE](#) (cliquez sur sélectionner une page – changement d'affectation)

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction de la Carrière au sujet du présent appel est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h : 02/413.20.29

Une adresse e-mail est également à leur disposition : recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel concernés, le contenu de la présente.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTION - FEVRIER 2019
ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT
ARTICLE 225 : FONCTIONS DE PROMOTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE

NOM :

Prénom:

Matricule:

Adresse:

N° :

Localité:

Code postal :

Tel :

Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe:

.....
.....
.....

Zone :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PS : N'oubliez pas de joindre à ce formulaire la liste des emplois vacants de la ou les zone(s) de votre choix. Les établissements choisis doivent être cochés dans l'ordre de votre préférence.

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTION - FEVRIER 2019
ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT
ARTICLE 225 : FONCTIONS DE PROMOTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UN ETABLISSEMENT D'UNE AUTRE ZONE

NOM :

Prénom:

Matricule:

Adresse:

N° :

Localité:

Code postal :

Tel :

Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe:

.....
.....
.....

Zone :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PS : N'oubliez pas de joindre à ce formulaire la liste des emplois vacants de la ou les zone(s) de votre choix. Les établissements choisis doivent être cochés dans l'ordre de votre préférence.

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION FEVRIER 2019

Annexe 1

Les zones géographiques

Les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent.

1. La zone de Bruxelles composée des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.

2. La zone du Brabant Wallon composée des communes suivantes : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.

3. La zone de Huy-Waremme composée des communes suivantes : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimes, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincet, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.

4. La zone de Liège composée des communes suivantes : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.

5. La zone de Verviers composée des communes suivantes : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

6. La zone de Namur composée des communes suivantes : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.

7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.

8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.

9. **La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes** : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

10. **La zone de Hainaut Sud composée des communes** suivantes : Aiseau-Présles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelines, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION FEVRIER 2019

Annexe 2

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
HE2B	Bruxelles	ouvrier d'entretien	38	
ENSAV la Cambre	Bruxelles	ouvrier d'entretien qualifié	38	
EEPS d'Uccle	Uccle	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Victor Horta	Saint-Gilles	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Leonardo da Vinci	Anderlecht	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Jean Absil	Etterbeek	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Ixelles	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Auderghem	préparateur	38	
Athénée royal	Auderghem	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Auderghem	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Auderghem	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Auderghem	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Auderghem	ouvrier d'entretien	38	
Internat Autonome de la C.F.	Ixelles	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Uccle 2	Uccle	ouvrier d'entretien qualifié	38	
Athénée royal Uccle 2	Uccle	ouvrier d'entretien	38	
Internat Autonome de Laeken	Laeken	ouvrière d'entretien	38	
Athénée royal	Woluwé-St-Lambert	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Uccle 1	Uccle	préparateur	38	
Athénée royal Uccle 2	Uccle	préparateur	38	
Athénée royal.	Woluwé-St-Lambert	cuisinier	38	
Athénée royal "Crommelynck"	Woluwé-St-Pierre	ouvrier d'entretien	38	

Etablissement d'enseignement spécialisé « schaller »	Auderghem	Aide cuisinier	38	
--	-----------	----------------	----	--

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 2 : BRABANT WALLON

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

OE
1er prépa
AC

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal	Nivelles	Préparateur	38,00	
Athénée royal	Ottignies	Préparateur	38,00	
Athénée royal	Rixensart/Wavre	Ouvrier d'entretien	38,00	
Athénée royal	Braine	Ouvrier d'entretien	38,00	
Ecole fondamentale autonome.	Nil-St-Vincent	Aide cuisinier	38,00	
Athénée royal	Ottignies	Ouvrier d'entretien	38,00	
Athénée royal	Ottignies	Ouvrier d'entretien	38,00	
Athénée royal	Enghien	Préparateur	38,00	
Athénée royal	Ottignies	Ouvrier d'entretien	30,00	
Athénée royal	Ottignies	Ouvrier d'entretien	38,00	
Athénée royal	Waterloo	Ouvrier d'entretien	38,00	
Athénée royal.	Rixensart/Wavre	Préparateur	38,00	
Ecole fondamentale autonome.	Nil St Vincent	Aide cuisinier	38,00	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 3 : HUY WAREMME

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Internat Autonome	Huy	ouvrier d'entretien	38	
Athénée Royal	Marchin	ouvrier d'entretien qualifié	38	
Ecole fondamentale autonome	Ferrieres	ouvrier d'entretien qualifié	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 4 : LIEGE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal Lucie Dejardin	Seraing	aide cuisinier	38	
Haute Ecole Charlemagne	Liège	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Charles Rogier	Liège	ouvrier d'entretien qualifié	38	
Haute Ecole Charlemagne	Liège	ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 5 : Verviers

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée Royal	MALMEDY	ouvrier d'entretien qualifié	38	
Home d'Accueil	Andrimont	ouvrier d'entretien	38	
Athénée Royal VERDI	VERVIERS	ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 6 : NAMUR

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Internat autonome	Andenne	aide cuisinier	38	
Internat autonome	Andenne	cuisinier	38	
Athénée royal	Andenne	aide cuisinier	38	
Athénée royal	Jemeppe-Sur-Sambre	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Tamines	préparateur	38	
Institut technique horticole	Gembloux	ouvrier d'entretien	38	
Institut technique horticole	Gembloux	aide cuisinier	38	
Athénée royal	Namur	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Dinant-Herbuchenne	cuisinier	38	
ITCA	Suarlee	ouvrier d'entretien	38	
Ecole fondamentale autonome	Spy	aide cuisinier	38	
Athénée royal	Florennes	aide cuisinier	38	
HECF "A. JACQUARD"	Namur	ouvrier qualifié	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
CDPA	HAN-SUR-LESSE	ouvrier d'entretien qualifié	38	
CDPA	HAN-SUR-LESSE	veilleur de nuit	38	

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 7: LUXEMBOURG

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
I.T.C.F Centre Ardenne	Libramont	aide cuisinier	38	
I.T.C.F Centre Ardenne	Libramont	aide cuisinier	38	
Athénée royal	Virton	aide cuisinier	38	
Ecole fondamentale autonome	Marbehan	aide cuisinier	38	
Athénée royal	Bastogne	aide cuisinier	38	
Athénée royal	Vielsalm	aide cuisinier	38	
Ecole fondamentale autonome	Messancy	cuisinier	38	
Ecole fondamentale autonome	Martelange	cuisinier	38	
Ecole fondamentale autonome	Messancy	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Vielsalm	ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 8: WALLONIE-PICARDE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal	Ath	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Robert Campin	Tournai	Préparateur	38	
Athénée royal	Mouscron	Ouvrier d'entretien qualifié	38	
Home d'Accueil	Pecq	Ouvrière d'entretien	38	
Institut technique de la Communauté française	Irchonwelz	Aide-cuisinier	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 9: Hainaut centre

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire	Quaregnon	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Binche	Cuisinier	38	
Athénée royal Mons I	Mons	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal Mons I	Mons	Ouvrier qualifié	38	
Athénée royal	Saint-Ghislain	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Saint-Ghislain	Préparateur	38	
Athénée royal Jules Bordet	Soignies	Ouvrière d'entretien	38	
Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut	Mons	Ouvrier d'entretien qualifié	38	
Centre technique de la Communauté française	Frameries	Opérateur technicien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
IEPSCF	Wasmès Colfontaine	Ouvrière d'entretien	38	

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 10: Hainaut sud

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Ecole primaire d'enseignement spécialisé	Anderlues	Ouvrière d'entretien	3	
Etablissement d'enseignement spécialisé	Chatelet	Cuisinier	3	
Etablissement d'enseignement spécialisé	Châtelet	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Beaumont	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal SOLVAY	Charleroi	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Vauban	Charleroi	Préparateur	38	
Athénée royal René Magritte	Chatelet	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Chimay	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Enghien	Préparateur	38	
Athénée royal Jourdan	Fleurus	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Gilly	Aide-cuisinière	38	
Athénée royal Yvonne Vieslet	Marchiennes-Au-Pont	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Pont-A-Celles	Ouvrier d'entretien	38	
Institut technique de la Communauté française	Erquelinnes	Ouvrier d'entretien	38	
Etablissement d'enseignement spécialisé	Philippeville	Aide-cuisinier –	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
CDPA	Sivry-Rance	Opérateur technicien	38	

Date :

Signature :